

DE23.026

FINANCES**AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022**
BUDGET ANNEXE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

380

La nomenclature comptable des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) dispose qu'en fin de chaque exercice l'assemblée délibérante procède à l'affectation des résultats d'investissement et de fonctionnement.

Pour mémoire, les ESSMS dont les financements sont majoritairement apportés par des organismes de sécurité sociale ou par une collectivité publique n'affectent pas librement leur résultat d'exploitation. L'affectation de leur résultat est décidée par l'autorité de tarification, après proposition de l'assemblée délibérante de l'établissement concerné, conformément aux dispositions des articles L.314-7 et R.314-51 du Code de l'action sociale et des familles (CASF).

Au 21 mars 2023, les résultats de l'exercice 2022 du budget du SSIAD sont les suivants :

- **En section d'investissement :**

Les résultats de la section d'investissement de l'exercice 2022 sont les suivants :

Excédent de l'exercice 2022		Résultat antérieur 2021		Excédent de fonctionnement capitalisé (C/1068)		Résultat de la section d'investissement 2022 – Excédent cumulé
4 750,40 €	+	16 489,98 €	+	0 €	=	21 240,38 €

La section d'investissement ne comporte pas de restes à réaliser.

L'excédent cumulé d'investissement de 21 240,38 € sera affecté au compte 001 (résultat d'investissement reporté, excédent).

• **En section de fonctionnement :**

Excédent de l'exercice 2022	Résultat antérieur 2020	Résultat de la section de fonctionnement 2022 – Excédent cumulé
56 868,66 €	74 511,11 €	131 379,77 €

Compte tenu de la délibération DE22.020 du 28 avril 2022, il convient, dans un premier temps, de reprendre les 47 978,72 € mis en 2022 au compte 1118 afin de les affecter au compte 1108 « Report à nouveau (solde créditeur) ».

Ensuite, il convient d'affecter au BP 2023 l'excédent cumulé de la section de fonctionnement 2022 de 131 379,77 € au compte 1108 « Report à nouveau (solde créditeur) » qui sera incorporé au BP 2024.

Par conséquent, l'affectation au compte 002 du BP 2023 est la suivante : les 111 978,72 € arrêtés dans la délibération DE22.020 du 28 avril 2022 auquel il convient d'ajouter les 47 978,72 € précédemment affecter au compte 1108 : soit un total de 159 957,44 € à affecter au compte 002.

Afin de respecter l'équilibre du budget voté le 20 octobre 2022 (délibération DE22.062), il convient de réduire le compte 731112 de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT – RECETTES MOUVEMENTS D'ORDRE		
Nature	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	159 957,44 €
731112	Dotation globale	-47 978,22 €
Total		111 979,22 €

Pour mémoire, la réserve de compensation de fonctionnement est de 36 483,53 €.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir approuver ces propositions.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

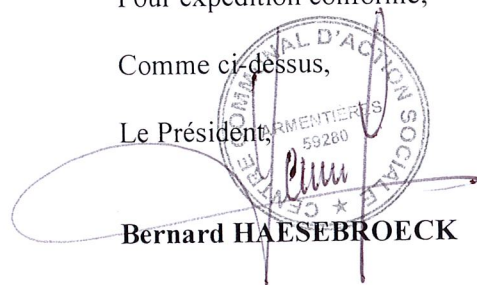
Ainsi fait et délibéré

Pour expédition conforme,

Comme ci-dessus,

Le Président,

Bernard HAESBROECK



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARMENTIÈRES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 6 avril 2023

Convocation du 10 mars 2023

Administrateurs en exercice : 17

Administrateurs présents : 11

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril à dix-sept heures trente, les membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale d'Armentières se sont réunis en salle mutualisée au CCAS – 57 rue Paul Bert à Armentières, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESBROECK, Président de l'établissement.

PRÉSENTS : Mme COBBAERT, M. QUESTE, Mme CASIER, M. TISON-BEERNAERT, M. VANGAEVEREN, Mme LEROY, M. BEHAGHEL, M. CHIEUX, Mme LATOUR, Mme PLAZANET

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Néant

EXCUSÉS : Mme LORIDAN, M. AIT EL HAJ, M. MEHEZ, Mme GUSTIN, M. BOURGEOIS, M. VANNESTE

ABSENTS : Néant